Piretro Verde

Insecticide

Insecticide à base de pyrèthre naturel.

Produit	Piretro Verde est un concentré émulsifiable (EC) et contient 2 % (18.6 g/l) pyréthrines 74 % (688 g/l) huile de sésame raffinée. (W 7462)
Cultures	Culture maraîchère (G), Culture ornementale (Z).
Spectre d'efficacité	Mouches blanches, pucerons du feuillage, doryphore, thrips.
Emploi **Cultures maraîchères**	**Ail, Betterave à salade, Échalote, Oignon, Poireau :** 2.5 lt/ha, contre *mouches blanches, pucerons du feuillage*. Délai d'attente : 3 Jours. 4 traitements au maximum par culture et par année. Traitements avec un intervalle d'au moins 7 jours. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions de l'OFAG. **Artichaut, Asperge, Cardon, Carotte, Céleri-branche, Céleri-pomme, Coqueret du Pérou, Courges (peau non comestible), Courges à peau comestible, Courges oléagineuses, Crosnes du japon, Fenouil bulbeux, Fève, Haricots, Maïs sucré, Melons, Panais, Pastèque, Persil à grosse racine, Poire melon, Pois, Rhubarbe, Scorsonère, Topinambour :** 2.5 lt/ha, contre *mouches blanches, pucerons du feuillage*. Délai d'attente : 3 Jours. 4 traitements au maximum par culture et par année. Traitements avec un intervalle d'au moins 7 jours. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. Pour protéger les organismes aquatiques des

	conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG. **Aubergine :** 0.25%, contre *mouches blanches, pucerons du feuillage, doryphore*. Délai d'attente : 3 Jours. 4 traitements au maximum par culture et par année. Traitements avec un intervalle d'au moins 7 jours. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. **Bette, Chicorée witloof (chicorée-endive), Épinard, Fines herbes, mâche, rampon, Pourpier, Salades (Astéracées):** 1.5 lt/ha, contre *mouches blanches, pucerons du feuillage*. Délai d'attente : 3 Jours. 2 traitements au maximum par culture. Traitements avec un intervalle d'au moins 7 jours. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. **Choux, Radis de tous les mois, Radis long, Raifort, Rave de Brassica rapa et B. napus :** 2.5 lt/ha, contre *pucerons du feuillage*. Délai d'attente : 3 Jours. 2 traitements au maximum par culture. Traitements avec un intervalle d'au moins 7 jours. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la

	période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG. **Cima di rapa, Cresson de fontaine, Cresson de jardin, Navet à tondre, Roquette, Salades Asia (Brassicacée):** 1.5 lt/ha, contre *pucerons du feuillage*. Délai d'attente : 3 Jours. 2 traitements au maximum par culture. Traitements avec un intervalle d'au moins 7 jours. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. **Concombre, Poivron, Tomate :** 0.25% (2.5 lt/ha), contre *mouches blanches, pucerons du feuillage*. Délai d'attente : 3 Jours. 4 traitements au maximum par culture et par année. Traitements avec un intervalle d'au moins 7 jours. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.
Cultures ornementales	**Arbres et arbustes (hors forêt):** 0.3%, contre *pucerons du feuillage, thrips*. 4 traitements au maximum par culture et par année. Traitements avec un intervalle d'au moins 7 jours.

	Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 100 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. **Cultures florales et plantes vertes, rosier :** 0.3%, contre *pucerons du feuillage*, *thrips*. 4 traitements au maximum par culture et par année. Traitements avec un intervalle d'au moins 7 jours. Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques des Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.
Mode d'action	Piretro Verde est un insecticide de contact à base de pyrèthre naturel (pyréthrines de Chrysanthemum cinerariifolium). Piretro Verde n'est pas sélectif et a un effet d'élimination rapide, (knock-down) ce qui signifie qu'un grand nombre d'insectes nuisibles sont éradiqués. Étant donné que les pyréthrines naturelles se dégradent rapidement sous les rayonnements UV et les températures élevées, le moment d'application optimal se fait lorsque le ciel est couvert, en fin d'après-midi ou en soirée. Pour une efficacité maximum, les insectes doivent absolument rentrés en contact avec la bouillie de pulvérisation.
Préparation de la bouillie	**Préparation de la bouillie :** verser le produit directement au travers du tamis dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. **Mélanges:** Piretro Verde est miscible avec nos fongicides.

Protection des utilisateurs:	Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection.
Rotation des cultures	Pas de restriction.
Classement	Attention  Autorisé pour l'utilisation non professionnelle. P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe 8 Dangereux pour les abeilles.
Comportement dans l'environnement	Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Emballage	1 lt. 5 lt.
®	
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 12.01.22RH/PM/LG0000

Leu+Gygax AG

5413 Birmenstorf, Téléphone 056 201 45 45
3075 Rüfenacht, Téléphone 031 839 24 41
www.leugygax.ch